



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Égalité entre
les femmes et les hommes

No/réf : 5892 /mar
Affaire suivie par Maryse Fisch
Tel : 2478 5825

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
Luxembourg


Luxembourg, le 11 OCT. 2021

Concerne : Question parlementaire no 4944 des honorables députés Monsieur François Benoy et Madame Chantal Gary

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse commune du Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes et du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Taina Bofferding
Ministre de l'Égalité entre les
femmes et les hommes

**Réponse commune de Madame la ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes
Taina Bofferding et Monsieur le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et
solidaire Dan Kersch à la question parlementaire n° 4944 des honorables Députés
Monsieur François Benoy et Madame Chantal Gary**

Une répartition équilibrée des tâches et responsabilités entre les parents figure parmi les priorités politiques du gouvernement dans la mesure où elle rend la société plus vivante, plus moderne et plus équitable.

C'est sur cet arrière-fond que, dans un passé récent, le gouvernement a initié de multiples réformes comme la flexibilisation du congé parental, l'introduction de nouveaux modes d'organisation du travail, le recours au télétravail ou encore l'extension du congé de paternité à 10 jours pour les fonctionnaires et les salariés.

Dans la continuité des réformes du passé, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire travaille actuellement sur un avant-projet de loi qu'il est envisagé de déposer au courant du premier semestre 2022.

Ce nouveau texte aura comme objectif d'adapter le congé de paternité aux nouveaux modèles familiaux et le rendra accessible aux indépendants.